



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 48869

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de renforcer le pilotage du réseau culturel, d'adapter ses moyens et de développer les synergies en améliorant le pilotage stratégique et la gouvernance nationale. Les rapporteurs proposent ainsi de renforcer la coordination des acteurs locaux et développer les synergies des interventions du réseau culturel public et de ses partenaires et de veiller à la mise en place rapide et à la réunion régulière des conseils de l'influence, rassemblant, sous la présidence de l'ambassadeur, avec les services concernés, les responsables d'établissement ainsi que les acteurs économiques locaux. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) encourage la coordination des acteurs locaux et le développement de synergies entre le réseau culturel public et ses partenaires, notamment à travers les conseils d'influence. Il veille à la mise en place et à la réunion régulière des Conseils d'influence dans chaque ambassade, rassemblant, sous la présidence de l'ambassadeur, les responsables d'établissement ainsi que les acteurs économiques locaux. Les Conseils d'influence visent à favoriser une coopération plus étroite entre les services économiques, les services de coopération et d'action culturelle et les opérateurs français à l'étranger, comme l'Institut français. Ceci permet au MAEDI d'adopter une approche transversale pour tirer parti des synergies entre les différentes politiques, ainsi qu'une mutualisation des bonnes pratiques. Ces Conseils permettent également l'analyse du contexte local pour déterminer les champs d'action prioritaires, les publics cibles et les projets à développer pour chaque poste diplomatique. Les modalités d'organisation des travaux de ces Conseils et des bonnes pratiques qui peuvent être suivies, ont été transmises à l'ensemble des ambassades de France.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48869

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 994

Réponse publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6195